

DECISION

**Objet : signature d'un contrat de SERVICE MISE EN FOURRIERE – enlèvement, transport, stockage et destruction des véhicules – Z.A.C DE LA CROIX ROUGE – RUE DU MILLENIUM – B.P.41 SOCX – 59380 BERGUES**

**Signature du contrat avec l'EURL DEBRUYNE COLART – service de mise en fourrière**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de contrat de services de TROOV RDV suite au besoin du service de l'accueil et compte tenu des nécessités d'améliorer l'accessibilité au numérique au profit des administrés,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

**ARTICLE 1** : est signé avec la société DEBRUYNE COLART – **ZAC DE LA CROIX ROUGE – 59380 BERGUES**

Un contrat de services pour la mise en fourrière sur le territoire de la commune de WORMHOUT à la demande de la gendarmerie, à défaut de réponses des propriétaires desdits véhicules,

**ENLEVEMENT DES VEHICULES** : 121.27 € TTC pour chaque enlèvement et correspondant à un véhicule stationné en longue durée gênante (*cas des véhicules épaves et assimilés*),

**GARDIENNAGE DES VEHICULES** : 6.42 € TTC par jour et facturable sur 10 jours pour chaque gardiennage et correspondant à un véhicule stationné en longue durée gênante (*cas des véhicules épaves et assimilés*).

Pour une période de 12 mois à compter du démarrage de la première période allant de la date du démarrage du présent marché.

Date de signature du contrat : 07 août 2023

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 07 août 2023

Le Maire,

CALCOEN David



Acte rendu exécutoire par  
Transmission en Sous-Préfecture le :  
Publication ou notification le :

Le Maire

CALCOEN David

